

30e Championnat de France

Ski nordique
Sapeurs-pompiers

17.01.
2026



Les Fourgs (25)

Organisé par l'UDSP 25



DOSSIER D'INSCRIPTION

Table des matières

DOSSIER D'INSCRIPTION	1
Mot des Organisateurs	3
Mot des Parrains/Ambassadeurs	4
Mot conjoint du DDSIS 25 et du PUD 25	5
Mot du Président de la FNSPF	6
Rétrospective du Championnat par Gérard Valla	7
Présentation des épreuves	9
Participants et conditions d'inscription	9
Courses proposées	9
Programme détaillé	9
Dossier d'inscription	10
Informations	10
Bulletin d'inscription individuel	11
Bulletin d'inscription Patrouille	12
Récapitulatif par CIS	13
R.I.B.	14
Contacts	14
Page Facebook :	14
Annexes	15
Certificat médical	15
Numéro de license FFS :	15
Autorisation parentale (pour les participants âgés de moins de 18 ans)	15
Attestation d'adhésion à l'UD, UR et FNSPF	16
Règlement général de la compétition	17
Informations complémentaires	20
Plan d'accès	20
Restauration et buvette	20
Soirée Festive	20
Hébergements	21

Mot des Organisateurs

Chers amis sportifs, sapeurs-pompiers, jeunes sapeurs-pompiers, personnels administratifs et techniques spécialisés, anciens sapeurs-pompiers.

C'est avec une immense fierté et un enthousiasme débordant que le comité d'organisation vous donne rendez-vous pour la **30^e édition du championnat de France de ski nordique sapeurs-pompiers le samedi 17 janvier 2026** sur le toit du Doubs, dans la commune des Fourgs, à quelques encablures de Pontarlier, capitale du Haut-Doubs. Cette compétition, d'envergure nationale, est organisée par l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Doubs sous l'égide de la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France.

Nous avons le plaisir d'accueillir cet évènement exceptionnel au cœur du massif du Jura. Il ne s'agit pas d'une simple compétition mais plutôt du reflet de l'esprit qui nous anime : l'engagement, la solidarité et le dépassement de soi. C'est une occasion unique de se mesurer, d'échanger et de célébrer ensemble notre passion pour le sport de plein air, tout en portant fièrement nos couleurs.

Nous travaillons sans relâche, main dans la main, avec les collectivités locales, avec nos partenaires et une équipe de bénévoles soudée, pour vous garantir des conditions de course optimales et un accueil chaleureux et convivial. Les pistes des Fourgs, reconnues pour leur qualité, seront le théâtre d'une journée mémorable, pleine d'efforts et de beaux moments de partage, 39 ans après l'édition des Fourgs 1987.

Préparez vos skis ! Nous vous attendons nombreux pour faire de cette édition 2026 une grande réussite sportive et amicale.

Au plaisir de vous accueillir dans le Haut-Doubs !



Le comité d'organisation

Mot des Parrains/Ambassadeurs

Nous sommes honorés d'être la marraine et le parrain de ce championnat de France sapeurs-pompiers de ski nordique 2026 car nous sommes sincèrement reconnaissants et admiratifs de votre engagement. C'est l'occasion pour nous de vous souhaiter bien du plaisir, du dépassement de soi et de la réussite sur les magnifiques pistes du toit du Haut-Doubs.

Bon championnat à tous !



Celia AYMONIER et Simon DESTHIEUX

Biathlètes membres des équipes de France
Médaille olympique et Champion Olympique de Biathlon

Mot conjoint du DDSIS 25 et du PUD 25

Chers camarades sapeurs-pompiers de France,

Nous sommes heureux de vous recevoir dans le département du Doubs pour ce championnat de France de ski nordique 2026. Magnifié par son environnement naturel exceptionnel, le Doubs est une terre de sports, mais aussi une terre de vie et de défis sur laquelle accueil et convivialité sont sacralisés. De nombreux champions nationaux et internationaux de ski de fond, de combiné nordique ou encore de biathlon sont des enfants du Doubs. Il se murmure que dans le Haut-Doubs les nouveau-nés ont déjà les skis chaussés...

Les 3 100 sapeurs-pompiers et agents du SDIS, les 340 JSP, les réservistes et les vétérans vous souhaitent la bienvenue et se sont mobilisés pour bien vous recevoir, dans la plus pure tradition comtoise. Station très familiale de petit village, le site de ski nordique des Fourgs à 1100 mètres d'altitude, est au cœur d'un bel écrin de nature. Il constituera le terrain privilégié de votre challenge.

Nous vous souhaitons une belle compétition *—que les meilleur(e)s gagnent !—* ainsi qu'un agréable séjour en terre Doubienne.



Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX

Chef de corps,
Directeur départemental des services d'incendie et de secours
Président de l'URSP Bourgogne Franche-Comté



Lieutenant Dominique MARTIN

Président de l'union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs

Mot du Président de la FNSPF

Chères et chers collègues et ami(e)s sapeurs-pompiers,

La station des Fourgs, perchée sur le « Toit du Haut-Doubs », va accueillir la 30^e édition du championnat de ski nordique, presque 40 ans après avoir accueilli la 2^e édition (en 1987). C'est dire si, malgré quelques années d'empêchements (manque d'enneigement, Covid...), cette compétition sportive nationale est toujours attendue. D'une part, elle est la première de l'année. D'autre part, elle rappelle à quel point le sport, dans ce qu'il a de plus positif comme l'engagement, le dépassement de soi... favorise le rassemblement des sapeurs-pompiers dans un esprit de fraternité. Ces valeurs qui unissent sont plus que jamais nécessaires à l'époque que nous traversons. C'est pourquoi la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France est très attachée à cette rencontre sportive.

De plus, je ne doute pas de la bonne humeur et de la convivialité que vous réservent le comité d'organisation et les bénévoles de l'UDSP 25 durant cette journée de championnat et autour de la soirée festive qui vous attend au cœur de la station familiale des Fourgs.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très bonne compétition, et un moment sportif mémorable.



Jean-Paul BOSLAND

Président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et de l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France



Rétrospective du Championnat par Gérard Valla

*Rétrospective Historique à l'occasion du Championnat de France de ski de fond
en 2026 aux Fourgs dans le Doubs*

Histoire de La naissance des compétitions de ski de fond ouvertes à tous les sapeurs-pompiers de France Saint - Etienne: 1986 - Les Fourgs: 1987

par Gérard VALLA ancien pompier de Saint-Etienne

A Saint-Etienne, comme nous l'avions fait pour le cyclisme à partir de 1980¹, nous voulions que le ski de fond des pompiers soit international. Un championnat sans frontières est alors programmé le 9 février 1986 sur les pistes du Bessat sur les hauteurs de Saint-Etienne. Hélas un grave empêchement stoppe la participation de nos amis suisses de Lausanne. A l'appellation internationale on enlève les cinq premières lettres, et c'est par conséquent un championnat National qui est lancé cette année là.

Parmi les participants, trois francs-comtois représentent le Doubs. Gérard Girod, Michel Henriot et Jean-Louis Moureaux viennent des Fourgs, un village qui a pour menuisier Monsieur Peyrache. Cet artisan du bois qui est le frère d'un pompier de Saint-Etienne a incité ce trio de pompiers skieurs de fond à participer au championnat. Il a si bien fait que ces gaillards sont au départ de la course dans la Loire du Bessat. La neige est hautement généreuse, le froid est infernal, moins 20°, alors à l'issue de la course, le repas de clôture réchauffe les âmes et les corps.

J'en profite pour demander à Gérard, Michel et Jean-Louis s'ils accepteraient d'accueillir le championnat chez eux l'an prochain. Leur réponse, rapide et courageuse me comble de joie : « Oui, on veut bien organiser cette compétition ». Ils ont tenu parole en me confirmant très vite cette organisation aux Fourgs avec ces dates: 24-25 janvier 1987. Alors les 13 et 14 juillet 1986 je vais aux Fourgs afin de les aider à structurer certaines parties de l'organisation. Je leur proposais aussi l'appellation Championnat de France pour que le ski de fond ait la même appellation que le cyclisme². Ils étaient d'accord pour que le titre Championnat de France remplace le titre Championnat National.

Alors les Fourgs propulsaient un Championnat de France qui accueillait 246 skieurs en 1987! Et 39 ans après en 2026 la 30^{ème} édition³ reviendra ici grâce à Fabrice Patoz d'Arc-sous-Cicon qui a déclenché ce championnat, bien épaulé par Nicolas Droz-Vincent et ses amis de Pontarlier, soutenus par l'Union et le SDIS du Doubs et l'appui de l'Amicale des pompiers des Fourgs. Venez nombreuses et nombreux skier là en 2026! ■

*1: le Livre Les Vélos de Feu retrace l'Histoire des courses cyclistes des pompiers de 1966 à 2016. En 1980 à Saint-Etienne, un Critérium avec les premiers étrangers 3 suisses, devint un Championnat Mondial en 1983.
2: En 1987 un Championnat de France Cycliste a lieu à Caen. 3: 30^{ème} parce qu'il y a eu 11 années sans championnats: COVID 2021-22. Pas de neige: 1990-2003-2023-2024. Pas d'organisateur 1999-2000-2013-2014-2018.*



HONNEUR
À CEUX
QUI ONT
ORGANISÉ
MERCI !



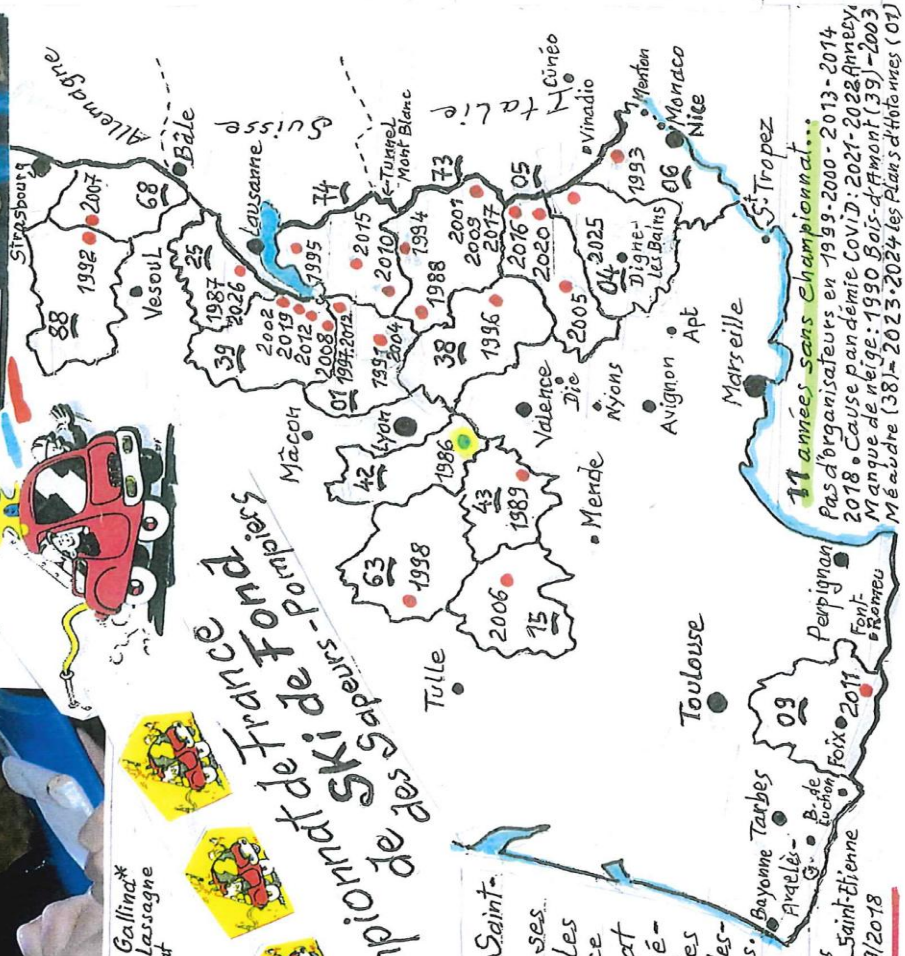
Un grand
sapeur-
pompier
du Doubs
chez les
pompiers

Ci-dessus à gauche, Jacques Galland*
organisateur avec André Lassaragne
à l'origine du Championnat
1988 disputé à la Féclaz.

À droite, l'équipe des Fourgs
au relais à la Fère en
2008. Roland Cote
à gauche et Michel
Henriot à droite
avaient fait
partie des
organisateurs
du championnat
1987 aux Fourgs

sur la photo
avec le
Mauroux
etc. Thiollet.

Championnat de France de Ski de Fond des Sapeurs-Pompiers



Cette histoire née à Saint-

Etienne a répandue ses
racines dans toutes les
montagnes de France
avec un championnat
ouvert à tous, sans sé-
lection et à toutes les
générations, des adoles-
cents aux octogénaires.

Elle se poursuit jus-
qu'en 2026 où l'on
reviendra aux Fourgs 39 ans
après 1987 à Gérard VALLA Saint-Etienne

* Jacques nous a quittés le 16/09/2018

11 années sans Championnat...
Pas d'organisations en 1999-2000 - 2013-2014
2018. Cause pandémie COVID-19 - 2021-2022 Annecy,
Manque de neige: 1990 Bois-d'Amont (39) - 2003
Méaudre (38) - 2023-2024 les Plans d'Hostallines (01)

Présentation des épreuves

Participants et conditions d'inscription

Tous les adhérents à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) peuvent participer, en qualité de membres actifs ou associés : SPP, SPV, BSPP, BMPM, PATS, actifs ou retraités. Ils devront être adhérents à leurs Unions respectives (attestation obligatoire).

Courses proposées

Les épreuves du championnat de France seront regroupées sur la journée du samedi 17 janvier 2026.

- Courses en ligne de 5, 10 ou 15km en style libre selon les catégories dès 9h le samedi.
- Course de type « Patrouille nordique » en style libre l'après-midi.

Les horaires peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques.

Quelques mots sur les courses proposées :

Course en ligne : appelée aussi « Mass Start », il s'agit de la version la plus simple et la plus spectaculaire des formats de courses de distance. Tous les compétiteurs s'élancent en même temps sur le même circuit et le vainqueur est le premier à franchir la ligne d'arrivée !

Patrouille nordique : la patrouille nordique est un format propre au ski nordique. Les équipes sont composées de trois relayeurs et s'affrontent au même moment sur le même circuit. Les premiers relayeurs de chaque équipe prennent le départ ensemble et effectuent un tour de circuit. Lors du bouclage, le premier relayeur est rejoint par le second pour effectuer un deuxième tour de circuit en binôme. Au troisième passage sur la ligne de départ, les deux premiers relayeurs sont rejoints par le troisième et dernier relayeur. L'équipe réalise alors un dernier tour, tous ensemble. L'équipe qui remporte l'épreuve est la première à avoir terminé les trois tours, en skiant groupé. Il existe un autre type de patrouille, dite patrouille militaire, qui se pratique dans le biathlon, mais non pratiquée ici.

Programme détaillé

DATE	HORAIRE	EVENEMENTS	LIEUX
Vendredi 16 janvier 2026	17h à 20h	Accueil des participants	CSP Pontarlier
Samedi 17 janvier 2026	9h	Courses en ligne	Les Fourgs (Site de la Coupe)
	Immédiatement après la dernière course	Remise des prix	Les Fourgs (Site de la Coupe)
	Midi	Repas	Salle des fêtes Les Fourgs
	13h30	Patrouille nordique	Les Fourgs (Site de la Coupe)
	Après la course	Remise des prix	Les Fourgs (Site de la Coupe)
	19h	Soirée conviviale	Salle des fêtes de Dommartin

Dossier d'inscription

Informations

La participation aux frais d'organisation a été fixée à **55€** par compétiteur. Cette participation prend en compte le repas du samedi midi ainsi que les frais de courses et d'organisation. Il est possible de réserver un repas du samedi midi pour les accompagnateurs des coureurs au tarif de 15€.

Les frais d'inscriptions vous seront remboursés en cas d'annulation de la course par l'organisateur. Ils ne seront pas remboursés en cas de désistement des participants (sauf cas de force majeure et sur justificatif).

La date limite des inscriptions a été fixée au **samedi 3 janvier 2026**.

Un lot coureur sera offert à chaque compétiteur (1 lot pour l'ensemble de la journée).

Votre inscription sera validée dès réception de toutes les pièces jointes en annexe.

Seul le certificat médical joint en annexe sera accepté dans le dossier. Les certificats d'aptitude délivrés par les Services Médicaux des SDIS ne sont pas valides.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition jusqu'au 10 janvier 2026, tout comme elle se réserve le droit de modifier les formats de course.

Bulletin d'inscription individuel

Centre de Secours : _____ Département : _____

Adresse du Centre : _____

Nom et prénom du correspondant _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Courses en ligne (masculin et féminin)

NOM	Prénom	Sexe F ou M	Année de naissance	Catégorie *	Distance

*Selon article 4 du règlement général de la compétition

Bulletin d'inscription Patrouille

3 skieurs du même centre ou même département, en style libre.

Equipe 1

NOM	Prénom	Centre / Département

Equipe 2

NOM	Prénom	Centre / Département

Equipe 3

NOM	Prénom	Centre / Département

Equipe 4

NOM	Prénom	Centre / Département

Equipe 5

NOM	Prénom	Centre / Département

Equipe 6

NOM	Prénom	Centre / Département

Récapitulatif par CIS

Centre de Secours : _____ Département : _____

Adresse du Centre : _____

Nom et prénom du correspondant _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Nombre de participants : _____ x 55 € = _____ €

Nombre d'accompagnants repas du midi : _____ x 15 € = _____ €

Nombre de participants repas du soir _____ X 15 € = _____ €

Total = _____ €

Règlement : par chèque à l'ordre de l'UDSP25 ou par virement bancaire (voir RIB page suivante)

Envoyez votre dossier à :

Championnat de France de Ski de Fond Pompiers
CSP PONTARLIER
1 rue des Tourbières
25300 PONTARLIER

Je vous prie de trouver ci-joint :

- le bulletin d'inscription à la patrouille
- le bulletin d'inscription aux courses individuelles en ligne
- les attestations d'adhésions
- les certificats médicaux (ou licence FFS) et, si besoin, les autorisations parentales
- le récapitulatif par CIS
- le chèque de€ correspondant à notre inscription.
- A l'apéro des régions, nous emmènerons :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du règlement des courses, **notamment la charte de fartage**, et y souscrire en mon nom ainsi qu'au nom de tous les participants que j'inscris.

A....., le.....

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

R.I.B.

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	08000	00021126908	03	EUR	CCM BESANCON UNION
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1027	8080	0000	0211	2690 803
Domiciliation			BIC (Bank Identifier Code)		
CCM BESANCON UNION			CMCIFR2A		
4 RUE GUSTAVE COURBET			Titulaire du compte (Account Owner)		
25000 BESANCON			UDSP25		
03 81 66 79 32			COMPTE FRANCE SKI 2026		
			10 CHEMIN DE LA CLAIRIERE		
			25000 BESANCON		
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

Contacts

Nicolas DROZ-VINCENT	Coordinateur organisation Championnats	06.33.61.93.70	nicolas.droz-vincent@sdis25.fr
Christophe JEANNEROD	Responsable technique Championnats	06.08.89.56.09	christophe.jeannerod@sdis25.fr
Romain PICHON	Chef de Centre CSP Pontarlier	06.82.42.46.49	romain.pichon@sdis25.fr
Thierry BAILLY	Chef de Centre CPIR Les Fourgs	06 80 68 71 45	thierry.bailly@sdis25.fr
CSP Pontarlier	Standard	03.81.38.34.00	

Adresse postale pour les dossiers : CSP Pontarlier 1 rue des Tourbières, 25300 Pontarlier

Page Facebook :



<https://www.facebook.com/profile.php?id=61580637063282>



Annexes

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur
certifie que M./Mme ne présente aucune contre-
indication à la pratique du ski de fond en compétition.

Fait à ; le

Signature du praticien :

Numéro de license FFS : (en remplacement du certificat médical)

Autorisation parentale (pour les participants mineurs)

Je soussigné(e), M./Mme
autorise mon fils/ma fille à participer au championnat de
France de ski de fond des sapeurs-pompiers du 17 janvier 2026.

Fait à ; le

Signature du parent ou représentant légal :

Attestation d'adhésion à l'UD et FNSPF

Je soussigné(e),

Président de l'amicale des sapeurs-pompiers de

atteste que :

M./Mme

M./Mme

M./Mme

M./Mme

M./Mme

M./Mme

Est (sont) bien adhérent(es) à l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers....., et à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France au 1^{er} janvier 2026, sous le numéro d'adhérent :

M./Mme N° Adhérent :

M./Mme N° Adhérent :

M./Mme N° Adhérent :

M./Mme N° Adhérent :

M./Mme N° Adhérent :

M./Mme N° Adhérent :

Fait à ; le

Signature du Président de l'Amicale :

Règlement général de la compétition

Article 1 : Conditions de participation

Peuvent participer au Championnat de France de ski de fond des sapeurs-pompiers tous les adhérents à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France en qualité de membres actifs ou de membres associés. Ils devront de plus être adhérents à l'Union Départementale et l'Union Régionale lorsque ces dernières existent et leur sont accessibles (voir attestation ci-jointe).

On entend par adhérents les membres suivants à jour de leur cotisation :

- Membres actifs : les sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, militaires (BSPP, BMPM, UIISC) en activité.
- Membres associés : les jeunes sapeurs-pompiers, les anciens sapeurs-pompiers, les sapeurs-pompiers ayant spécifiquement en charge les services d'incendie et de secours dans les entreprises et les services publics, les personnels administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours, adhérents aux unions Départementales et Régionales et à la Fédération.
- L'organisateur se réserve le droit d'inviter une ou plusieurs délégations étrangères quand les pays sont limitrophes, sans que ces derniers ne puissent prétendre au titre de Champion de France.

Par ailleurs, la liste des pièces d'identité acceptées sont les suivantes :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte fédérale

A joindre au dossier d'inscription.

Article 2 : Aptitude Physique et Assurance

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski de fond en compétition daté de moins d'un an à la date de l'épreuve est exigé.

L'inscription sera définitive à réception du règlement, et de l'ensemble des pièces demandées.

Les coureurs mineurs devront obligatoirement fournir une autorisation parentale (voir annexe).

Tout coureur doit être assuré, tant en ce qui concerne la protection personnelle que la responsabilité civile. L'organisation ne peut être tenue pour responsable des conséquences matérielles (bris, vol, perte de matériel) et des conséquences corporelles causées par une chute ou un mauvais état de santé.

Article 3 : Clôture des inscriptions

La date limite des engagements est fixée au **3 janvier 2026**. Aucune inscription ne sera considérée après cette date. Toutefois, l'organisateur se réserve la possibilité de prolonger cette date butoir sans qu'aucune réclamation ne puisse se faire.

Article 4 : Catégories d'âges et distances

Catégories	Année de naissance	Distance Homme	Distance Femme
U15	2011-2012	5km	5km
U18	2008-2009-2010	10km	10km
U20	2006-2007	15km	10km
SEN	1996-2005	15km	10km
Master1	1991-1995	15km	10km
Master2	1986-1990	15km	10km
Master3	1981-1985	15km	10km
Master4	1976-1980	15km	10km
Master5	1971-1975	10km	10km
Master6	1966-1970	10km	10km
Master7	1961-1965	10km	10km
Master8	1956-1960	10km	10km
Doyen 1	1951-1955	5km	5km
Doyen2	1946-1950	5km	5km
Doyen3	1941-1945	5km	5km

Le sur-classement n'est pas autorisé !

Article 5 : Les courses

Les courses individuelles :

Le championnat de France de ski de fond individuel est une course en ligne de style libre dont les distances sont définies selon les catégories ci-dessus (article 4).

Toutes les catégories peuvent participer au 5km, pour rendre ce championnat plus accessible, mais seuls les U15 et Doyens seront classés et se verront attribués le titre de champion de France.

Le parcours se déroule sur une ou plusieurs boucles.

Un départ distinct sera donné pour chaque distance de course.

Les courses en patrouille :

Il s'agit d'une course en relais de type « patrouille nordique » sur une boucle courte dont la distance n'est pas définie à ce jour, mais restera accessible à tous. Les équipes sont composées de trois relayeurs et s'affrontent au même moment sur le même circuit. Les premiers relayeurs de chaque équipe prennent le départ au même moment et effectuent un tour de circuit. Lors du bouclage, le premier relayeur est rejoint par le second pour effectuer un deuxième tour de circuit. Au troisième passage sur la ligne de départ, les deux premiers relayeurs sont rejoints par le troisième et dernier relayeur. L'équipe réalise alors un dernier tour, tous ensemble. L'équipe qui remporte l'épreuve est la première à avoir terminé les trois tours, en skiant groupé. Le chronomètre s'arrête lorsque le dernier relayeur de l'équipe franchit la ligne d'arrivée. Lorsque deux équipes arrivent au même moment, la mieux classée sera celle dont le dernier coureur aura franchi la ligne d'arrivée le premier.

Les modalités pratiques de cette compétition seront définies en fonction du nombre d'équipes inscrites (vagues de départs, catégories concourant en même temps, etc). Idéalement, trois titres de champions de France seront décernés : Patrouille Hommes, Patrouille Femmes, Patrouille Mixte.

Les équipes sont composées par Centre de Secours ou par regroupement de Centres d'un même SDIS. Elles sont composées de 3 coureurs en style libre.

La participation à la patrouille n'est pas tenue à une participation obligatoire à la course en ligne.



Article 6 : Le dopage

Les organisateurs se réservent le droit de faire effectuer un contrôle antidopage sur les concurrents de leur choix.

Tout coureur refusant de s'y soumettre sera disqualifié.

Tout coureur faisant l'objet d'un contrôle positif sera disqualifié et une sanction sera prise par la commission fédérale.

Article 7 : Classements

Un classement individuel sera établi pour chaque catégorie, ainsi qu'un classement par équipe pour la patrouille.

Il ne sera établi de classement et de titre de Champion de France que si la catégorie ou la course présente au moins 3 participants. L'organisation se réserve le droit de récompenser tout de même un coureur même si sa catégorie présente moins de 3 skieurs.

Article 8 : Les récompenses

Une récompense sera remise aux 3 premiers de chaque catégorie.

L'organisateur se réserve le droit de distribuer des lots d'éventuels sponsors.

Article 9 :

Il sera fait application du règlement international de ski de fond (RIS).

Cela concerne notamment l'interdiction totale de fart fluoré pour la glisse comme la retenue. L'organisation se réserve le droit de réaliser des tests de présence de fluor. En cas de manquement à cette règle, l'athlète sera disqualifié.

Article 10 :

Toute réclamation se rapportant aux classements ou d'autres faits de course doit être transmise aux organisateurs au plus tard trente minutes après l'affichage provisoire des résultats. Passé ce délai, la requête ne sera plus prise en considération. Tout litige sera soumis aux officiels de la commission des courses, leur décision est sans appel.

Article 11:

Le jury composé des membres du comité d'organisation et éventuellement d'un membre de la FFS se porte garant de l'organisation de la compétition selon le Règlement International de Ski de fond. Le jury prend toutes les décisions non prévues au présent règlement, en particulier il se réserve le droit d'annuler, de modifier les lieux et les horaires si les conditions le justifient. Toute modification importante sera portée à la connaissance des concurrents et des responsables de délégation.

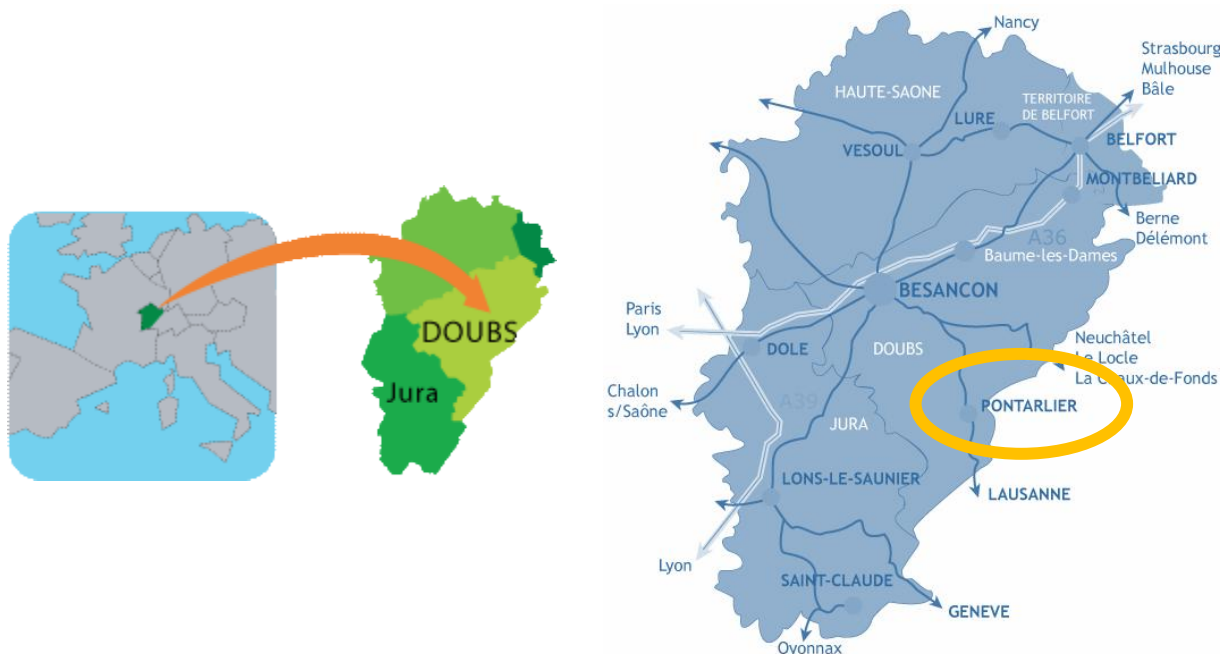
Édition du 28/10/2025

Informations complémentaires

Plan d'accès

Pontarlier, capitale du Haut-Doubs se situe à environ une heure de route de l'autoroute (A36 à Baumes les Dames ou A39 à Poligny).

Les Fourgs, où se situe le site de compétition, se trouve à 15 minutes de voiture de Pontarlier, en direction de la frontière Suisse de l'Auberson, à 1100m d'altitude.



Restauration et buvette

Aux Fourgs, sur le site de compétition, une buvette proposera boissons chaudes et froides ainsi que de la petite restauration.

Un repas sera servi aux coureurs (compris dans l'inscription) et ouvert aux accompagnants (à réserver lors de l'inscription des coureurs) durant le temps de midi à la salle des fêtes qui se situe au centre de la commune des Fourgs (à 3km du site de compétition). Des navettes seront organisées pour s'y rendre.

Soirée Festive

Le samedi soir sera l'occasion de partager une soirée festive sur le modèle de l'apéro des régions.

Afin d'organiser au mieux la logistique de cette soirée, il est demandé à chaque participant de préciser lors de son inscription les produits qu'il apportera pour cette occasion.

Hébergements

Le Haut-Doubs étant un secteur touristique hivernal, de nombreux hébergements sont disponibles aux alentours du CSP Pontarlier ou du site de compétition.

Néanmoins, il est préférable d'anticiper les réservations car la date du Championnat coïncide avec la période touristique hivernale.

Voici quelques adresses utiles :

Secteur PONTARLIER	
Auberge de Jeunesse de Pontarlier	21 Rue Marpaud 25300 Pontarlier <u>03 81 39 06 57</u>
Hôtel IBIS	68 rue de Salins 25300 Pontarlier 03 81 46 71 78
Hôtel Campanile	4 rue Donnet Zedel 25300 Pontarlier 03 81 46 66 66
Hôtel Kyriad	8 rue Jean Petite 25300 Pontarlier 03 63 56 80 15
Gite/Chambre d'Hôte « Le Champ du Coq »	4 rue du champ du coq 25300 Dommartin 03 81 69 36 75 06 04 09 51 92 le-chant-du-coq.com
Gite/Chambre d'Hôte « La maison d'à côté »	11 rue Jules Mathez 25300 Pontarlier 03 81 38 47 18 06 87 84 09 11 www.lamaison-da-cote.fr
Gite « La Tour du Coq Doré »	10 rue des Marechets 25300 Les Granges Narboz 03 81 39 68 54 www.chambres-hotes-franche-comte.com
Gites Jeanne d'Arc	12 rue Jeanne d'Arc 25300 Pontarlier 03 81 46 52 10
Hôtel « Le Château de Joux »	127 Le Frambourg, RN57 25300 La Cluse et Mijoux 03 81 69 40 41

Secteur LES FOURGS	
Appartement pour 8 personnes	J-Claude TISSOT 78 grande rue 25300 Les Fourgs 07 85 29 94 00 tiss25@hotmail.fr
Appartement pour 6 personnes	C. Droz-Vincent 9 rue du Téléski 25300 Les Fourgs 06 48 22 13 71
Chalet Les Myosotis pour 6 personnes	29 E rue de l'Orgère 25300 Les Fourgs 06 92 97 97 17 pclerc974@gmail.com
Gîte de la Randonnée Jusqu'à 13 personnes	102 grande rue 25300 Les Fourgs 06 51 47 97 43 gite.larandonnee25@gmail.com
Le gîte du coin perdu Pour 6 personnes	5 bis les Granges Bailly 25300 Les Fourgs 06 74 59 00 32 dornier.bertrand@gmail.com
Gîte « Les Grands Prés » Jusqu'à 15 personnes	Maison les Grands Prés 7bis grande rue 25300 Les Fourgs 06 38 66 55 97 infos.lesgrandspres@gmail.com

De manière générale, l'office du tourisme du Haut-Doubs est en mesure de fournir les renseignements nécessaires pour le logement.



www.destination-haut-doubs.com